

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 15/12/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211214-121010-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 14
décembre 2021
D-2021/465**

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

M.BOUISSON présent à partir de 15h15, M.FETOUH présent à partir de 15h25, M.MARI présent à partir de 16h06. Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M.ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M. BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M.GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS,

Adhésion de la Ville de Bordeaux à l'association Agir pour le fluvial. Décision. Autorisation

Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Longtemps valorisé par sa dimension patrimoniale et culturelle, le fleuve Garonne est aujourd'hui au centre de nombreux enjeux, urbains, économiques, naturels et paysagers et de création de nouvelles valeurs, économiques, sociales, et environnementales.

La Ville de Bordeaux a fait du territoire fluvial un enjeu de la nouvelle mandature. L'ambition est de réussir à articuler sur un même espace les projets qui participeront au rééquilibrage entre les deux rives, aux solutions de demain en matière de mobilité, de transport de marchandises et au développement des filières économiques fluvio-maritimes tout en prenant en compte la nécessité de prévenir les risques d'inondation et de préserver et valoriser les espaces naturels les plus précieux.

Cette ambition est travaillée au niveau institutionnel avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Voies Navigables de France, les territoires voisins comme notamment Val de Garonne, et bien entendu avec Bordeaux Métropole au travers de sa mission fleuve, son plan haute qualité de vie, son schéma des mobilités (notamment la future ZFE), sa stratégie de résilience alimentaire, et son schéma directeur des équipements fluviaux métropolitains.

Elle s'enrichit également d'un dialogue avec de nombreux acteurs privés économiques et associatifs. L'association Agir pour le fluvial a un rôle important dans ce dialogue, car elle fédère des acteurs du fluvial, organismes professionnels, structures associatives, collectivités, associations d'usagers, qui ont la conviction que le secteur fluvial doit participer à la lutte contre le réchauffement climatique et au dynamisme des territoires, notamment en matière de fret et de tourisme.

Organisme indépendant à but non lucratif, créé en juin 2017, cette association a un périmètre national. Elle siège à la Commission des usagers de Voies Navigables de France.

En adhérant à l'association Agir pour le fluvial, la Ville de Bordeaux entend renforcer son dialogue avec les acteurs professionnels du fluvial, et le tissu associatif lié à la revitalisation économique du fleuve.

La cotisation 2021 pour cet organisme s'élève à 1 000€. La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au titre de l'exercice 2021, au compte 6281, fonction 61.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Adhérer à l'association Agir pour le fluvial,
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Verser à l'association Agir pour le fluvial le montant de 1000€ correspondant à l'appel de cotisation transmis.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Nadia SAADI